



Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1020401: entreprises de la province de liege

Situation au 25/11/2021 (Dernière adaptation 03/09/2021)

Indexation de 1% en 9/2021.

En cas d'indexation en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Sous-commission paritaire officielle (SCP 0204).

Pour le présent barème salarial, les salaires des jeunes ont été supprimés, ce qui démontre la volonté de la commission d'offrir aux jeunes les mêmes possibilités salariales qu'aux travailleurs âgés. Par conséquent, la CCT n°50 du CNT n'est pas d'application.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 40h

Catégorie	Ancienneté (ans)		
	0	3	5
Manoeuvre	13.8176		
Spécialisé	14.2167		
Spécialisé +	14.4754		
Qualifié	15.0420	15.6596	15.7833
Qualifié +	15.9067	16.4888	16.6004